

POLITIQUE CEREALES 2018-2019

Une offre au service de votre commercialisation

Comme vous le savez, la commercialisation par Prix d'Acompte est très largement majoritaire au niveau de la coopérative. L'acompte a encore démontré cette année toute sa performance. Néanmoins, compte tenu de la volatilité des marchés, vous avez la possibilité de commercialiser en prix ferme.

L'adhérent peut également selon son choix, opter pour des optimisateurs à la hausse ou à la baisse afin de bénéficier des éventuelles évolutions de prix du marché:

PRIX D'ACOMPTE

Lorsque vous optez pour le Prix d'acompte, vous déléguez à la coopérative la commercialisation de tout ou partie de votre production.

La coopérative s'engage à tout mettre en œuvre, tout au long de la campagne, pour construire un prix supérieur à la moyenne des prix du marché. Ce mode de commercialisation est très largement majoritaire au niveau de la coopérative.

 Pour vous engager dans le Prix d'Acompte, vous n'avez rien à faire. Par défaut la coopérative s'occupe de protéger votre récolte.

Les + du Prix D'Acompte :

- Délégation de la commercialisation
- La trésorerie disponible à la récolte
- Pour vous, pas besoin de suivre les marchés

PRIX FERME

Si vous souhaitez rester maître de la commercialisation de tout ou partie de votre production, vous pouvez opter pour le Prix ferme. Vous avez donc la possibilité d'engager tout ou partie de votre production, au prix ferme. Vous décidez alors vous-même du moment de la vente.

Dans ce cas, vous êtes prêt à supporter les risques liés à la volatilité, et vous devez vous tenir quotidiennement informés des évolutions du marché.

 Vous devez définir par contrat avec votre technicien uniquement le volume que vous souhaitez commercialiser via le Prix Ferme avant le **01 MAI** pour la collecte d'été et avant le **01 SEPTEMBRE** pour la collecte d'automne (date uniquement valable pour les céréales en filière)

Les + du Prix Ferme :

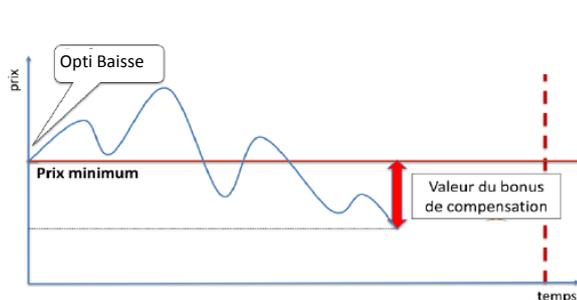
- Je fixe mon prix quand cela m'intéresse suivant les prix MATIF moins la base de la coopérative
- Un prix simple et totalement transparent
- Un paiement fin de mois d'échéance

La coopérative est un acteur très important des filières de production afin de garantir la meilleure valeur ajoutée possible. Au prix de commercialisation, s'ajoute donc la prime contrat.

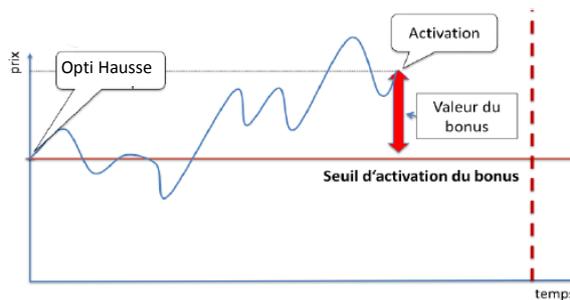
OPTIMISATEURS

Que vous ayez choisi le mode de commercialisation au Prix d'Acompte ou au Prix Ferme, vous pouvez souscrire une « option PUT ou CALL » pour bénéficier d'un complément de prix (bonus) en cas de hausse ou de baisse des prix si vous considérez que les cours peuvent évoluer.

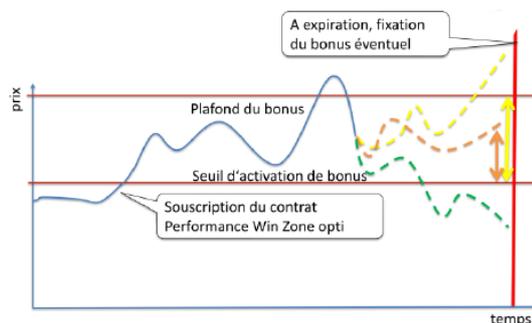
OPTI BAISSSE



OPTI HAUSSE



Performance Winzone Opti



Cargill

Landeà
Farm Market
Solutions

en partenariat et

La Tricherie
Coopérative agricole

Les + des optimisateurs :

- Vous établissez le seuil d'activation du bonus de votre choix
- Vous achetez le droit de participer à la baisse ou la hausse du marché
- Vous fixez la valeur de votre bonus additionnel quand vous le désirez en contactant votre coopérative
- L'investissement mentionné à la souscription constitue le risque financier maximum

Pour plus de renseignements, contacter votre technicien ou au bureau Baptiste ou Benjamin